

**DECISION N° 20230110_P_003
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**Département de la
Haute-LoireArrondissement
D'YSSINGEAUXCommunauté de
Communes
LOIRE SEMENE**VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,**VU** la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,**Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance****Objet : Convention de prestation et de formation professionnelle avec Magali Marcon, Psychomotricienne D.E, à destination des professionnels de la crèche « Les Matrus » à Saint-Didier-en-Velay**

20230110_P_003

Décide

De signer une convention de prestation avec :

OBJET**Magali Marcon
Psychomotricienne D.E.
Cabinet LEGER - ROPERS
8 rue du 8 mai 1945
42700 Firminy****N° SIRET : 851 973 842 000 20**

Pour l'organisation d'une action de formation « Accueil du jeune enfant en crèche : ajustements et réflexions quant à la place du professionnel autour de l'enfant en développement »

Dates : De mars à décembre 2023**Durée :**

- 10 rencontres (2h) en immersion pédagogique
- 6 rencontres (1h30) en présentiel avec les professionnels

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :**Lieu : Crèche « Les Matrus » à Saint-Didier-En-Velay****Montant : 2 254,00€ TTC (Frais de déplacement compris)**

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 10 Janvier 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

